

Nom du produit : Chain Lube
 Ref.Nr.: BDS000355_2_20170927 (FR)
 Date de création/révision : 27.09.17 Version : 5.0
 Remplace : BDS000355_20170629

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Chain Lube
 (FOOD PROCESSING SAFE®)
 Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Lubrifiants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe bvba
 Touwslagerstraat 1
 9240 Zele
 Belgium
 Tel.: +32(0)52/45.60.11
 Fax.: +32(0)52/45.00.34
 E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit :	Chain Lube	Date de création/révision :	27.09.17 Version : 5.0
Ref.Nr.:	BDS000355_2_20170927 (FR)	Remplace :	BDS000355_20170629

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique: Aérosol, catégorie 3
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Le classement est basé sur méthode de calcul.

Santé: Non-classifié
Le classement est basé sur méthode de calcul.

Environnement: Non-classifié
Le classement est basé sur méthode de calcul.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Mention d'avertissement: Attention

Mention(s) de danger: H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseil(s) de prudence: P102 : Tenir hors de portée des enfants.
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

Informations additionnelles sur les dangers: Contient des gaz à effet de serre:
HFC-134a
la quantité, exprimée en poids et en équivalent CO₂, de gaz à effet de serre fluorés contenue dans le produit dépend du volume de l'emballage: voyez sur l'étiquette.
PRP du mélange: voyez 12.6

2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
tetrafluoroethane	01-2119459374-33	811-97-2	212-377-0	5-10	Press. Gas	H280	B
CO ₂	-	124-38-9	204-	<1	Press. Gas	H280	A G



Nom du produit : Chain Lube
 Ref.Nr.: BDS000355_2_20170927 (FR)
 Date de création/révision : 27.09.17 Version : 5.0
 Remplace : BDS000355_20170629

Amines, C11-14-branched alkyl, monoethyl and diethyl phosphates	01-2119976322-36	80939-62-4	696-9 279-632-6	<1	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2	H315,H319,H411
Explication des notes						
A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail						
B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail						
G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) du règlement REACH n ° 1907/2006						

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux :	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau
Contact avec la peau :	Laver abondamment à l'eau et au savon.
Inhalation :	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Ingestion :	En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir et consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Peut causer des troubles gastro-intestinaux Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
Contact avec la peau :	Contact avec le produit liquide peut donner des symptômes de gelure.
Contact avec les yeux :	Contact avec le produit liquide peut donner des symptômes de gelure.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales :	En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (Si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
---------------------------------	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Eau, mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.
 Forme des produits de décomposition dangereux
 CO,CO2
 HF peut se former en cas d'incendie



Nom du produit :	Chain Lube	Date de création/révision :	27.09.17 Version : 5.0
Ref.Nr.:	BDS000355_2_20170927 (FR)	Remplace :	BDS000355_20170629

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié
Laver le site de déversement avec de l'eau et un détergent

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Ne pas vaporiser sur une flamme ou un corps incandescent.
Ne pas percer ou brûler les aérosols, même après usage.
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Réceptacle sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Stocker dans un endroit bien ventilé.
Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lubrifiants



Nom du produit : Chain Lube
 Ref.Nr.: BDS000355_2_20170927 (FR)
 Date de création/révision : 27.09.17 Version : 5.0
 Remplace : BDS000355_20170629

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
CO2	124-38-9	VME	9000 mg/m3
		VLE	1800 mg/m3
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
		VLE	30000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
tetrafluoroethane	811-97-2	VME	1000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
CO2	124-38-9	VME	9000 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition

Protection individuelle :

Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit

La bonne pratique d'utilisation du produit consiste à porter des gants et à assurer une ventilation suffisante

Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes d'hygiène en vigueur dans l'industrie.

inhalation :

En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

Protection respiratoire recommandée:

Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A)

la peau et les mains :

Dans des conditions d'utilisation correcte, l'utilisation de gants jetables est suffisante pour protéger la peau d'une exposition accidentelle. Un gant abîmé doit immédiatement et impérativement être remplacé afin d'assurer une protection optimale durant toute la durée totale d'utilisation du produit.

Gants recommandés:

Nitrile

les yeux :

Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)



Nom du produit :	Chain Lube	Date de création/révision :	27.09.17 Version : 5.0
Ref.Nr.:	BDS000355_2_20170927 (FR)	Remplace :	BDS000355_20170629

Aspect : état physique :	Liquide sous pression.
couleur :	Blanc cassé.
odeur :	Odeur caractéristique.
pH :	Non applicable.
Point/intervalle d'ébullition :	Non connu.
Point d'éclair :	> 126 °C
Vitesse d'évaporation :	Non applicable.
Limites d'explosion : limite supérieure :	Non connu.
limite inférieure :	Non connu.
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	0.924 g/cm ³ (à 20°C).
Hydrosolubilité :	Insoluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	Non connu.
Viscosité :	Non connu.

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO₂
HF peut se former en cas d'incendie

SECTION 11: Informations toxicologiques



Nom du produit :	Chain Lube	Date de création/révision :	27.09.17 Version : 5.0
Ref.Nr.:	BDS000355_2_20170927 (FR)	Remplace :	BDS000355_20170629

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
corrosion cutanée/irritation cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
danger par aspiration	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation :	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Peut causer des troubles gastro-intestinaux
Contact avec la peau :	Contact avec le produit liquide peut donner des symptômes de gelure.
Contact avec les yeux :	Contact avec le produit liquide peut donner des symptômes de gelure.

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
tetrafluoroethane	811-97-2	LC50 inhal.rat	567000 ppm

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Non-classifié

Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode
----------------------	--------	---------



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

7 / 10

Nom du produit : Chain Lube
 Ref.Nr.: BDS000355_2_20170927 (FR)
 Date de création/révision : 27.09.17 Version : 5.0
 Remplace : BDS000355_20170629

tetrafluoroethane	811-97-2	LC50 poisson	450 mg/l
		EC50 daphnie	980 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

PRP (potentiel de réchauffement planétaire): 94

(calculé conformément à l'annexe IV du Règlement(UE) No 517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.
 Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

Emballage contaminé : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AÉROSOLS



Nom du produit :	Chain Lube	Date de création/révision :	27.09.17 Version : 5.0
Ref.Nr.:	BDS000355_2_20170927 (FR)	Remplace :	BDS000355_20170629

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.2
ADR/RID - Code de classification:5A

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Non
IMDG - Polluant marine	No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(E)
IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles



Nom du produit :	Chain Lube	Date de création/révision :	27.09.17 Version : 5.0
Ref.Nr.:	BDS000355_2_20170927 (FR)	Remplace :	BDS000355_20170629

SECTION 16: Autres informations

*Explication des mentions de danger:

H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE :

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

acronyms and synonyms:

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition

VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme)

COV = composés organiques volatils

PBT = persistant bioaccumulative toxic

vPvB = very persistant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.